

CENT MILLE PERSONNES DEVANT LES GRILLES⁽¹⁾

Les demandeurs et les demandeuses d'emploi d'Abidjan

André HAUSER

Sociologue, 16, rue des Sainfoins, 77380 Combs-La-Ville

MOTS-CLÉS : Excédent de main-d'œuvre — Demandeurs d'emploi — Jeunes déscolarisés — Qualification — Aspirations — Emploi féminin — Abidjan.

KEY WORDS : Surplus labour — Job seekers — Young school leavers — Qualification — Aspirations — Female employment — Abidjan.

Il est possible de connaître l'*excédent de main d'œuvre* (2) à Abidjan à partir d'enquêtes directes ou à partir de l'ensemble des emplois disponibles, mais les résultats apparaissent très différents.

Le recensement de 1975 donne une population occupée de 15 à 59 ans de 320.900 personnes et un excédent de main-d'œuvre de 31.700 personnes. La population disponible pour l'emploi était donc de 352.600 personnes, pour une population d'âge actif de 559.500 personnes (3).

Le Ministère du Plan évaluait en 1975 l'ensemble des emplois disponibles à Abidjan à 289.000, dont 157.000 dans le secteur moderne non agricole, 116.000 dans le secteur artisanal et traditionnel, 16.000 dans le secteur agricole (4). L'excédent de main-d'œuvre était donc de 64.000 personnes.

L'enquête démographique par sondage à passages répétés de 1978-1979 donne une population occupée de 15 à 59 ans de 434.900 personnes et un excédent de

main-d'œuvre de 36.700 personnes, soit une population disponible pour l'emploi de 471.600 personnes, pour une population d'âge actif de 722.800 personnes (5).

Le Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan évaluait en 1980 l'ensemble des emplois disponibles à Abidjan à 436.000, dont 240.000 dans le secteur moderne non agricole, 178.000 dans le secteur traditionnel et artisanal, 18.000 dans le secteur agricole (6). Si l'on extrapole jusqu'en 1980 la population disponible pour l'emploi de 1978 en tenant compte de l'augmentation de 1975 à 1978 on trouve pour 1980 une population disponible pour l'emploi de 536.000 ou 559.000 personnes selon l'époque considérée (7). L'excédent de main d'œuvre était donc compris entre 100.000 et 123.000 personnes en 1980.

Ces différences proviennent du fait que la population occupée est loin de correspondre aux emplois. La population occupée est l'ensemble des personnes

(1) Surtitre de la Rédaction.

(2) Les textes soulignés tout au long de cet article sont le fait de la Rédaction.

(3) Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Direction de la Statistique. Recensement général de la Population, 1975. Vol. I. Abidjan, avril 1978.

(4) Évaluations de C. DESSALIEN.

(5) Enquête démographique à passages répétés effectuée de mai 1978 à novembre 1979 par la Direction de la Statistique. La strate d'Abidjan a été dirigée sur le terrain et exploitée par P. ANTOINE et C. HERRY, de l'O.R.S.T.O.M. Nous tirons nos informations des résultats du 2^e passage (novembre 1978), tels qu'ils sont reproduits dans ANTOINE P., HERRY C. : Enquête démographique à passages répétés. Agglomération d'Abidjan. Abidjan, Direction de la Statistique. Centre O.R.S.T.O.M. de Petit Bassam, août 1982.

(6) Évaluations de C. DESSALIEN.

(7) Il faut tenir compte des mois : mai 1975-novembre 1978-mai ou novembre 1980 ; augmentation de 4,3 % par semestre. Cette extrapolation permet seulement de donner un ordre de grandeur de l'excédent de main-d'œuvre puisqu'elle est fondée sur la comparaison d'une donnée de recensement et d'une donnée de sondage.

ayant déclaré une occupation lors de l'enquête. Dans le secteur traditionnel, cela représentait en 1978 223.000 personnes de tous âges, dans le secteur moderne 230.000 (1). Pour évaluer les emplois du secteur artisanal et traditionnel il a été tenu compte d'une enquête de 1976 consacrée à ce secteur (2). Pour le secteur moderne il s'agit de déclarations d'employeurs et aussi d'estimations. D'autre part les postes correspondant aux emplois peuvent être occupés par plus d'une personne dans l'année et l'excédent de main-d'œuvre déterminé à partir des emplois comprend les travailleurs à temps partiel.

Dans ces conditions les évaluations de 1978 et celles de 1980 ne sont pas incompatibles : on a seulement donné une définition plus ou moins restrictive des personnes ayant une activité dans le secteur traditionnel : elles font partie de ce secteur ou de l'excédent de main-d'œuvre selon le cas.

1. L'inscription des demandeurs d'emploi

De l'excédent de main-d'œuvre on ne connaît relativement bien que les Ivoiriens inscrits comme demandeurs d'emploi à l'Office de la Main-d'Oeuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI) (3). A Abidjan, les Ivoiriens en quête d'emploi salarié doivent s'inscrire aux antennes de l'OMOCI de Treichville ou d'Adjamé, distinctes pour les hommes et les femmes (4), à l'exception des élèves sortant d'écoles professionnelles et à la recherche de leur premier emploi dans la qualification qu'ils viennent d'obtenir, des demandeurs ayant perdu leur emploi et classés en 7^e catégorie professionnelle, comme agent de maîtrise ou comme cadre, des bacheliers (5), des diplômés de l'Université ou d'écoles d'enseignement supérieur et des marins.

Les élèves sortant d'écoles professionnelles et à la recherche de leur premier emploi dans la qualification qu'ils viennent d'obtenir s'inscrivent à l'antenne de l'enseignement technique, à Adjamé (6). Les demandeurs ayant perdu leur emploi et classés en 7^e catégorie ou comme agent de maîtrise, ainsi que les bacheliers s'inscrivent à l'antenne des agents de maîtrise, au Plateau (7). Les demandeurs ayant perdu leur emploi et classés comme cadre, ainsi que les diplômés de l'Université ou d'écoles d'enseignement supérieur s'inscrivent à l'antenne des cadres — à la cité administrative. Il y a aussi une antenne spécialisée dans le placement des marins (8).

Les statistiques de l'OMOCI ne renseignent pas sur l'*assiduité* des demandeurs d'emploi. Le règlement prévoit qu'ils doivent faire pointer la carte, qui leur a été délivrée lors de leur inscription, une fois par mois à leur antenne, mais beaucoup ne le font pas régulièrement (9). On ne connaît pas le stock des demandeurs « actifs » à la fin de chaque année mais seulement le flux des demandeurs inscrits dans l'année.

Les cartes délivrées n'étaient valables que pour l'année en cours jusqu'en 1977 ; les demandeurs devaient donc éventuellement se réinscrire au début de chaque nouvelle année et certains ne revenaient à l'OMOCI qu'à cette occasion. Les cartes délivrées depuis de 1978 sont valables trois ans ; les demandeurs inscrits ou réinscrits en 1978 n'ont donc pas eu à se réinscrire en 1979 ou 1980, ni ceux de 1979 en 1980, et les statistiques de 1979 et 1980 ne concernent en principe que les nouveaux inscrits.

En 1979 il a été attribué une *indemnité d'attente* aux demandeurs d'emploi : 50.000 francs à ceux n'ayant jamais eu d'emploi salarié, 100.000 francs à ceux ayant perdu leur emploi. D'où un afflux de nouveaux demandeurs d'emploi (10). En 1980 cette indemnité

(1) Évaluations de F. BINET dans sa publication : Bilan national de l'Emploi en Côte d'Ivoire. Ministère de la Coopération et du Développement (Paris), février 1982.

(2) CHÂTEAU J. P., Recensement général des activités en milieu urbain. Tome I. Rapport général. Ministère du Plan (Abidjan), juin 1977.

(3) Depuis 1974 les étrangers ne peuvent plus s'inscrire à l'OMOCI.

(4) Avant novembre 1979 il n'y avait qu'une antenne du placement féminin, située au Plateau.

(5) Baccalauréat non professionnel.

(6) L'école professionnelle doit être autorisée et délivrer un diplôme reconnu par le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Si le diplôme est d'un niveau au moins égal au CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle) l'élève qui ne l'a pas obtenu peut tout de même s'inscrire à l'antenne, à condition qu'il ait le niveau correspondant, c'est-à-dire qu'il ait achevé les études conduisant à l'obtention de ce diplôme.

(7) Ceux qui sont en cours d'études supérieures de l'enseignement technique peuvent s'y inscrire aussi, même s'ils n'ont pas de diplôme de niveau du baccalauréat, à condition d'avoir déjà travaillé.

(8) Dans toutes les villes de Côte d'Ivoire où il existe une antenne de l'OMOCI (12 en 1980), on y inscrit les demandeurs des deux sexes de toutes les catégories.

(9) Depuis mai 1980 tout demandeur qui ne s'est pas présenté à l'OMOCI depuis plus de trois mois est réinscrit lorsqu'il se présente. Cela a provoqué une augmentation du nombre annuel des inscriptions.

(10) D'après les services de l'OMOCI, des demandeurs d'emploi déjà inscrits en 1978 ont dû réussir à se faire inscrire comme nouveaux demandeurs d'emploi en 1979 aux antennes des hommes et du placement féminin d'Adjamé et de Treichville, malgré les précautions prises.

d'attente n'a été maintenue que pour les demandeurs pouvant justifier d'un licenciement pour raison économique et pour les cadres.

La demande d'emploi à l'OMOCI à Abidjan est en progression constante mais irrégulière. De 1969 à 1974 elle est passée de 28.584 (1) à 47.421, soit une augmentation de 10,7 % par an. De 1974 à 1978 la demande a

augmenté de 7,3 % par an en moyenne; le taux annuel d'augmentation est le suivant :

1974-1975 :	2,6 %
1975-1976 :	11,9 %
1976-1977 :	5,6 %
1977-1978 :	7,3 %

Le tableau suivant donne les demandes, les placements et les offres :

	1974	1975	1976	1977	1978
Demandeurs d'emploi.....	47.421	48.651	54.450	57.502	62.814
Placements réalisés.....	8.129	7.948	8.352	7.379	8.718
% de placements.....	17,1	16,3	15,3	12,8	13,9
Offres d'emploi.....	16.026	13.404	14.094	12.234	17.259

Pour les années 1974 à 1976 les demandes et les placements sont connus par sexe :

	1974		1975		1976	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Demandes d'emploi.....	41.764	5.657	41.628	7.023	45.790	8.660
Placements réalisés.....	7.673	456	7.472	476	7.876	476
% de placements.....	18,4	8,1	17,9	6,8	17,2	5,5

Les tableaux suivants donnent des indications sur l'activité des antennes de l'OMOCI à Abidjan de 1977 à 1980.

Antennes du placement masculin non spécialisées (Treichville-Adjamé)

	Demandes d'emploi	Placements réalisés	% placements
1977.....	42.871	4.942	11,5 %
1978.....	41.763	5.838	14,0 %
1979.....	37.055 (2)	5.611	15,1 %
1980.....	35.652 (2)	5.244	14,7 %

Antennes du placement féminin non spécialisées

	Demandes d'emploi	Placements réalisés	% placements
1977.....	7.337	170	2,6 %
1978.....	11.600	469	4,0 %
1979.....	9.754 (3)	255	2,6 %
1980.....	9.193 (3)	297	3,2 %

Antennes du placement marin

	Demandes d'emploi	Placements réalisés	% placements
1977.....	824	513	62,3 %
1978.....	1.040	458	44,0 %
1979.....	601	361	60,1 %
1980.....	456	318	69,7 %

Aux autres antennes les statistiques ne différencient les sexes qu'à partir de 1979.

Antenne de l'enseignement technique

	Demandes d'emploi		Placements réalisés		% placements	
1977.....	4.872		1.232		25,3 %	
1978.....	4.724		928		19,6 %	
1979.....	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	2.469	1.880	248	46	10,0 %	2,5 %
Total....	4.349 (4)		294		6,8 %	
1980.....	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	2.885	2.047	220	79	7,6 %	3,9 %
Total....	4.932 (4)		399		8,1 %	

(1) Étrangers exclus.

(2) Il s'agit en principe de nouveaux inscrits.

(3) Il s'agit en principe de nouvelles inscrites.

(4) Nouveaux inscrits + nouvelles inscrites. En 1980, il y a aussi des cas de réinscription. Pour l'emploi de dactylo, l'inscription se fait aux antennes non spécialisées depuis 1980.

<i>Antenne des agents de maîtrise (1)</i>						
	Demandes d'emploi		Placements réalisés		% placements	
1977.....	1.598		522		32,7 %	
1978.....	1.209		383		31,7 %	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1979.....	1.576	340	545	101	34,6 %	29,7 %
	Total....	1.916 (1)	Total....	646	Total... 33,7 %	
1980						
	Total....	1.962 (2)	Total....	341	Total... 17,4 %	

<i>Antennes des cadres (3)</i>						
	Demandes d'emploi		Placements réalisés		% placements	
1979						
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	654	40	281	9	43,0 %	22,5 %
	Total....	694	Total....	290	Total... 41,8 %	
1980						
	Total....	904	Total....	201	Total... 22,2 %	

On constatera que la progression de la demande à Abidjan de 1977 à 1978 est surtout due à l'augmentation du nombre d'inscriptions à l'antenne du placement féminin. En 1969 ce nombre était de 1.357 (4), en 1973 de 3.299 (4). L'augmentation annuelle moyenne a été de 26 % de 1969 à 1973 et de 22 % de 1973 à 1977. De 1977 à 1978 l'augmentation a été de 59 %. Mais cette dernière augmentation s'explique en partie par l'ouverture toute la journée de l'antenne du placement féminin à partir de juillet 1978 ; auparavant elle n'était ouverte que l'après-midi. Inversement, le fait que le nombre des demandeurs d'emploi ait très peu varié aux antennes de Treichville et Adjamé entre 1977 et 1978 s'explique en partie par la saturation de ces antennes : le personnel qui y était employé ne pouvait inscrire davantage de demandeurs.

Le nombre total des demandeurs d'emploi inscrits à Abidjan est de 54.369 en 1979 et 53.099 en 1980 après avoir été de 62.814 en 1978 ; les femmes représentent 22,1 % des inscrits de 1979 (12.014) (5). Mais les nombres donnés pour 1979 et 1980 ne représentent que les nouveaux inscrits. Il y aurait lieu d'ajouter

aux nombres de 1979 les inscrits de 1978 qui étaient demandeurs d'emploi « actifs » en 1979 et d'en retrancher les doubles inscriptions 1978-1979. Pour 1980 il y aurait lieu non seulement d'ajouter aux nombres les inscrits de 1978 et 1979 encore « actifs », mais aussi de retrancher de ces nombres les réinscriptions de 1980 dues à de nouveaux demandeurs devenus « inactifs ». Mais il n'est pas possible de savoir le nombre de ces demandeurs « actifs » ou « inactifs » ni le nombre des doubles inscriptions (6). Toutefois, si l'on extrapole jusqu'en 1980 la progression de la demande avec le taux annuel moyen de 7,3 % (valable de 1974 à 1978) on trouve 72.300 demandeurs d'emploi en 1980.

Les placements réalisés ont été de 7.725 en 1979 et 6.800 en 1980, ce qui représente 14,2 % des demandes en 1979 et 12,8 % en 1980. Les offres ont été de 15.291 en 1979 et 12.579 en 1980. L'augmentation des taux de placement de 1978 à 1979 pour l'ensemble des demandeurs d'emploi inscrits à Abidjan et pour les demandeurs d'emploi des antennes pour hommes de Treichville et d'Adjamé ne signifie pas une augmentation réelle de ces taux, qui sont calculés à

(1) L'antenne des agents de maîtrise et l'antenne des cadres ne constituent deux antennes séparées que depuis 1978.

(2) Il n'a pas été établi en 1980 de statistiques séparées des femmes pour l'année entière.

(3) Les données de 1978 sont douteuses ; les données de 1980 ne séparent pas les sexes.

(4) Étrangères exclues.

(5) Pour l'ensemble de la Côte d'Ivoire ce nombre est de 80.760 en 1979 et 80.728 en 1980 après avoir été de 90.542 en 1978 ; les femmes représentent 17,9 % des inscrits de 1979 (14.419).

(6) A l'antenne des cadres, où le fichier des demandeurs est mis à jour à la fin de chaque mois depuis 1979, par retrait des demandeurs placés dans le mois et de ceux n'ayant pas pointé depuis trois mois, il est possible de connaître mensuellement le stock des demandeurs d'emploi actifs ; en voici la répartition au 1.7.80 :

	Premier emploi	Autres	Ensemble
Hommes.....	161	90	251
Femmes.....	19	4	23
	180	94	274

partir des seuls nouveaux inscrits en 1979. A l'antenne de l'enseignement technique on observe une grande diminution du taux de placement entre 1977 et 1980, et aux antennes des agents de maîtrise et des cadres entre 1979 et 1980.

Les taux de placement des femmes sont beaucoup plus faibles que ceux des hommes, sauf à l'antenne des agents de maîtrise. La progression de la demande féminine est plus rapide que la progression de la demande masculine : 4,7 % du total des demandes en 1969, 8,1 % en 1973, 14,4 % en 1975, 22,1 % en 1979. Cela peut être mis en relation avec le fait que la population féminine d'Abidjan en âge de travailler semble augmenter plus rapidement que la population masculine en âge de travailler et que la population féminine d'Abidjan disponible pour l'emploi (occupée ou à la recherche d'un emploi) semble augmenter plus rapidement que la population masculine disponible pour l'emploi et même que la population féminine en âge de travailler.

La comparaison — pour Abidjan — des données du recensement de la population de 1975 et de celles de l'enquête démographique à passages répétés de 1978-1979 montre bien ces augmentations, dans la mesure où l'on peut comparer un recensement et une enquête par sondage. En 1975 le rapport des femmes d'âge actif au total de la population d'âge actif (15 à 59 ans) est de 41,2 ; en 1978 ce rapport est de 44,9. Si l'on ne considère que la population ivoirienne, ce rapport est de 45,2 en 1975, de 48,8 en 1978. En 1975, le rapport des femmes disponibles pour l'emploi au total de la population disponible pour l'emploi est de 18,6 ; en 1978 ce rapport est de 24,6. Si l'on ne considère que la population ivoirienne ce rapport est de 23,3 en 1975, de 28,9 en 1978. En 1975 le rapport des femmes disponibles pour l'emploi aux femmes d'âge actif est de 28,5 ; en 1978 ce rapport est de 35,8. Ce même rapport concernant les hommes n'a guère varié : il est de 87,3 en 1975, de 89,2 en 1978. Si l'on ne considère que la population ivoirienne ce rapport est de 29,4 en 1975, 35,5 en 1978 chez les femmes, de 79,7 en 1975, 83,3 en 1978 chez les hommes.

2. Les caractéristiques de repérage et de placement

Les informations statistiques contenues dans les demandes d'emploi sont de deux types :

1° les caractéristiques de repérage : sexe, âge, situation familiale, niveau de formation générale, ethnique... ;

2° les caractéristiques de placement : expérience professionnelle, catégorie professionnelle, métier...

Pour chaque année — jusque pour l'année 1976 — l'OMOCI publiait la répartition des caractéristiques suivantes des demandes d'emploi enregistrées à Abidjan : sexe, groupes d'âge, situation de famille, niveau et diplôme scolaire, catégories professionnelles, ancienneté professionnelle, nationalité (1). Pour l'année 1976 il y eut aussi un sondage au 1/10 portant sur les demandeurs des antennes de Treichville et Adjamé (hommes) et de l'antenne des cadres et agents de maîtrise ; les résultats en furent publiés (2).

Depuis 1977 nous ne disposons que de sondages : pour l'année 1977 un sondage au quart porta sur les demandeuses d'emploi inscrites à l'antenne du placement féminin d'Abidjan ; il ne donna lieu à aucune publication (3). Un sondage au 1/10 porta sur tous les demandeurs des deux sexes de Côte d'Ivoire inscrits pendant les neuf premiers mois de 1978 (hommes 40.470 - femmes 9.560) ; les résultats en furent publiés (4). Depuis 1979 certaines caractéristiques des demandeurs actifs de l'antenne des cadres sont diffusées dans des notes trimestrielles.

Au niveau de l'inscription à l'OMOCI, on distingue deux types de demandeurs d'emploi :

- les demandeurs d'un premier emploi ;
- les autres demandeurs, qui peuvent produire un certificat de travail indiquant qu'ils ont déjà eu un emploi salarié.

Mais un certain nombre de demandeurs ayant déjà eu un emploi salarié ne peuvent en fournir la preuve, n'ayant pas eu de certificat de travail par suite des

(1) Aucun homme étranger n'a été inscrit depuis 1974 ; seules quelques femmes étrangères ont pu s'inscrire en 1974 et 1976.

(2) Ministère du Travail et de l'Ivoirisation des Cadres (note de M. H. GÉLAS). *Les offres et des demandes d'emploi en 1976. Résultats partiels*, 7 p., 11 tableaux. Le fichier utilisé contenait 38.480 cartes, dont 1.250 demandes de femmes qui devaient provenir en grande partie de l'antenne du placement féminin ; les résultats que nous donnerons ne concernent que les hommes dans la limite des modifications que nous avons pu effectuer.

(3) Ce sondage est également de M. GÉLAS.

(4) Ministère du Travail et de l'Ivoirisation des Cadres (note de M. H. GÉLAS). *Profil des demandeurs d'emploi inscrits à l'OMOCI en 1978* 6 p. 16 tableaux. Dans la publication les résultats d'Abidjan ne sont pas distingués des autres ; il est seulement indiqué que les hommes de ce sondage inscrits à Abidjan représentent 68 % des hommes de ce sondage inscrits dans toute la Côte d'Ivoire (1^{er} emploi 67 %-autre 72 %) et que les femmes de ce sondage inscrites à Abidjan représentent 91 % des femmes de ce sondage inscrites dans toute la Côte d'Ivoire (1^{er} emploi 91 %-autre 92 %).

conditions précaires ou irrégulières dans lesquelles ils ont été engagés, en général dans des basses catégories. Chez les hommes les demandeurs de 1^{er} emploi représentent les 2/3 des demandeurs dans les statistiques de l'OMOCI de 1976 et le sondage de 1976, près des 3/4 des demandeurs dans le sondage de 1978. Chez les femmes les demandeuses de 1^{er} emploi représentent plus de 90 % des demandeuses dans les statistiques de l'OMOCI de 1976 et les sondages de 1977 et 1978. La comparaison de ces nombres avec ceux fournis par l'enquête que nous avons effectuée auprès des demandeuses d'emploi montre que les femmes ayant déjà eu un emploi salarié étaient beaucoup plus nombreuses que ne l'indiquent les statistiques de l'OMOCI : 35 % de l'échantillon des femmes du

placement féminin en 1979 (1). Chez les femmes inscrites à l'antenne de l'enseignement technique pour un 1^{er} emploi en sortant de l'école professionnelle, 15 % de l'échantillon avaient déjà eu un emploi salarié (2). Pour les hommes nous ne disposons que d'enquêtes auprès des jeunes déscolarisés inscrits comme demandeurs d'un 1^{er} emploi ; 30 à 35 % des échantillons (Abidjan, San Pedro, Bouaké) avaient déjà eu un emploi salarié (3).

Nous donnons ci-dessous les *dernières caractéristiques publiées par l'OMOCI*, concernant les demandeurs d'emploi inscrits à Abidjan en 1976 (hommes 45.790 — femmes 8.660) ; les statistiques sont données par sexe mais les demandeurs de 1^{er} emploi ne sont pas distingués des autres.

Age (4) :	Hommes	Femmes
16-19 ans.....	11,8	19,0
20-24 ans.....	43,6	49,7
25-29 ans.....	23,4	21,2
30-44 ans.....	17,9	9,4
45 et plus.....	3,3	0,7
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
<i>Situation de famille :</i>		
Célibataire.....	69,6	68,8
Marié (civilement).....	2,8	5,0
Union coutumière.....	27,5	24,1
Veuf.....	} 0,1	0,4
Divorcé.....		1,7
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
<i>Niveau scolaire :</i>		
Illettré.....	32,5	22,2
Sait lire, écrire, compter (SLEC).....	5,5	2,9
Primaire.....	32,3	41,3
Secondaire { 1 ^{er} cycle.....	23,4	27,1
{ 2 ^o cycle.....	5,1	5,6
Supérieur.....	1,2	0,9
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
<i>Diplôme de Formation Générale :</i>		
	Hommes	Femmes
CEPE.....	74,3	84,3
BEPC.....	18,3	12,5
Baccalauréat.....	2,3	1,0
Licence, Maîtrise.....	5,1	2,2
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>
Non diplômé.....	82,7	71,6

(1) Voir ci-dessous p. 409.

(2) Voir ci-dessous p. 410.

(3) Voir ci-dessous p. 407.

(4) On ne peut s'inscrire à l'OMOCI qu'à partir de 16 ans (avec une autorisation des parents ou du tuteur en dessous de 18 ans).

Expérience professionnelle :

Premier emploi.....	67,5		92,2	
Autres : moins de 2 ans.....	17,0	} 32,5	5,6	} 7,8
2 ans et plus.....	15,5		2,2	
		100,0		100,0

Catégories professionnelles :

Non qualifié (1-2).....	53,7	75,3
Spécialisé (3-4).....	28,7	12,6
Qualifié (5-6-7).....	14,3	11,6
Agent de Maîtrise, Technicien, Cadres.....	3,3	0,5
	100,0	100,0

Pour les caractéristiques de repérage, les sondages de 1976 et 1978 donnent des résultats voisins des distributions ci-dessus concernant l'âge et le niveau de formation générale chez les hommes.

La séparation des résultats entre les demandeurs de 1^{er} emploi et les autres dans les deux sondages fait apparaître des différences : le sondage de 1978 donne un âge moyen de 24 ans 9 mois chez les demandeurs de 1^{er} emploi, 29 ans 4 mois chez les autres, 26 ans pour l'ensemble. Le sondage de 1976 donne des nombres très voisins. Pour le niveau de formation générale, dans le sondage de 1976 la proportion d'illettrés+SLEC est plus faible (28 %), la proportion de demandeurs ayant fait des études secondaires plus forte (39 %) chez les demandeurs de 1^{er} emploi que chez les autres (illettrés+SLEC 56 %, études secondaires 14 %. Ensemble : illettrés+SLEC 38 %, études secondaires 29 %). Dans le sondage de 1978 les tendances sont les mêmes mais les différences avec l'ensemble sont plus faibles.

Dans les deux sondages les demandeurs de 1^{er} emploi illettrés ont un âge moyen de 28 ans, proche de celui des demandeurs ayant déjà travaillé, ceux ayant fait des études primaires ou secondaires un âge moyen de 22-23 ans, ceux ayant fait des études supérieures un âge moyen de 27 ans. Dans le sondage de 1976, 30 % des demandeurs de 1^{er} emploi sont âgés de 25 ans et plus ; ce pourcentage met en évidence l'existence, parmi les demandeurs de 1^{er} emploi, des deux catégories suivantes :

- ceux qui viennent de terminer leurs études ;
- ceux qui ont déjà eu — ou ont encore — une activité économique et recherchent un emploi salarié.

La déclaration de 1^{er} emploi doit être corrigée par l'âge et la formation générale. Le croisement de ces deux variables permet d'estimer les demandeurs de 1^{er} emploi ayant déjà eu — ou ayant encore — une activité économique à au moins 40 % des demandeurs

de 1^{er} emploi dans le sondage de 1976. Le fait que 17 % seulement des demandeurs de 1^{er} emploi de ce sondage ont moins de 20 ans pour une population qui compte plus de 50 % de moins de 20 ans tend à montrer qu'un grand nombre de jeunes garçons commencent par rechercher une activité économique non salariée (1).

Chez les femmes, le sondage de 1977 — qui ne sépare pas les demandeuses de 1^{er} emploi des autres dans les résultats — donne une répartition voisine de celle des demandeuses inscrites en 1976 à Abidjan en ce qui concerne les tranches d'âge. Le sondage de 1978 donne un résultat un peu différent pour les plus jeunes : 13 % seulement de 16 à 19 ans. Le sondage donne un âge moyen de 24 ans 9 mois pour l'ensemble, 24 ans 8 mois pour les demandeuses de 1^{er} emploi, 25 ans 6 mois pour les autres. On notera que la différence d'âge entre les femmes et les hommes, insignifiante pour les demandeuses de 1^{er} emploi, s'élève à près de 4 ans chez les autres.

Le sondage de 1977 donne des résultats un peu différents de ceux de la distribution des demandeuses inscrites en 1976 à Abidjan en ce qui concerne la formation générale, en relation avec le fait que ce sondage porte uniquement sur les demandeuses de l'antenne du placement féminin. Le sondage donne plus d'illettrées+SLEC (30 %), plus de niveau primaire (50 %), moins de niveau secondaire (1^{er} cycle 18 % — 2^e cycle 2 %). Le sondage de 1978 donne des nombres voisins de ceux de la distribution des demandeuses inscrites à Abidjan en 1976. Ce sondage fait apparaître des différences entre les demandeuses de 1^{er} emploi et les autres au niveau des illettrées-SLEC (1^{er} emploi 27 % — autres 3 %) et secondaire (1^{er} emploi 32 % — autres 56 %).

On notera que, dans la distribution des demandeurs inscrits à Abidjan en 1976, et dans les deux sondages, il y a plus de jeunes (moins de 25 ans) et moins d'ainés

(1) Recensement général de la population de 1975. Hommes ivoiriens de moins de 20 ans à Abidjan-ville : 52,8 %.

(30 ans et plus), moins d'illettrés-SLEC et plus de niveau primaire chez les femmes que chez les hommes.

Le diplôme de formation générale est une caractéristique commune à la distribution des demandeurs inscrits à Abidjan en 1976 et au sondage de 1978 : les deux distributions sont voisines, pour les hommes et pour les femmes, mais seul le sondage distingue les demandeurs de 1^{er} emploi des autres : chez les hommes il y a peu de différences mais chez les femmes les demandeuses d'emploi ayant déjà travaillé sont plus diplômées (39 %) que les demandeuses de 1^{er} emploi (31 %) et, parmi les diplômées, on notera 40 % de BEPC chez les demandeuses ayant déjà travaillé contre 10 % chez les demandeuses de 1^{er} emploi. *Le marché du travail est plus sélectif pour les femmes que pour les hommes.*

La situation de famille est une caractéristique commune à la distribution des demandes d'emploi inscrites à Abidjan en 1976 et au sondage de 1977 : il y a très peu de différences entre les deux distributions. Deux caractéristiques ne figurent que dans ce sondage : le nombre d'enfants et l'éthnie. Ce sondage donne les informations suivantes sur le nombre d'enfants : 28 % des femmes n'ont pas d'enfants, 29 % un enfant, 20,5 % deux enfants, 11 % trois enfants, 11 % de quatre à huit enfants. Quand aux *ethnies*, signalons qu'il y a dans l'échantillon du sondage environ 25 % de Baoulé, 16 % de Bété, 10 % d'Agni, 8 % d'Attié, 7 % de Guéré-Wobé, 3 % de chacune des ethnies suivantes : Abé, Ebrié, Adioukrou, Dida, Gouro, Malinké, Sénoufo.

Pour les *caractéristiques de placement* nous donnons des informations séparées pour les trois sondages car ils ne se réfèrent pas tous aux mêmes caractéristiques.

Le sondage de 1976 donne, pour les hommes, des caractéristiques très voisines de celles des hommes inscrits à Abidjan en 1976 en ce qui concerne les *catégories professionnelles*. Le sondage fait de plus apparaître que les demandeurs de 1^{er} emploi comprennent beaucoup plus de non qualifiés (70 %) que les autres (17 %), beaucoup moins de spécialisés (21 %) et de qualifiés (6 %) que les autres (spécialisés 46 % — qualifiés 34 %). Il donne aussi la répartition des demandeurs d'emploi par métier demandé (hommes).

La répartition des demandes d'emploi selon le groupe de métier et la catégorie professionnelle d'une part, le groupe de métier et la formation générale d'autre part, montre que les demandeurs du 1^{er} emploi recherchant un *emploi manuel* n'ont aucune qualification professionnelle pour 72 % ; 23 %

	Métier demandé		
	Ensemble	1 ^{er} emploi	Autres
<i>Métiers manuels :</i>			
Agent de maîtrise.....	2,1	2,0	2,2
Menuisier.....	0,6	0,1	1,8
Serrurier-ajusteur.....	1,2	1,0	1,5
Mécanicien.....	2,8	1,0	6,5
Électricien.....	2,6	0,7	6,7
Plombier-tôlier.....	2,2	0,4	6,0
Maçon.....	5,0	0,9	13,2
Chauffeur.....	13,5	13,8	12,9
Autres métiers manuels....	4,2	1,1	10,3
Manceuvres.....	38,3	49,3	16,2
<i>Autres métiers :</i>			
Technicien.....	1,3	1,0	1,8
Comptable.....	2,6	3,0	1,8
Dactylo-mécanographe....	2,7	2,3	3,4
Autres emplois de bureau...	18,4	22,6	10,0
Emplois de commerce.....	1,2	0,7	2,1
Services.....	1,0	0,1	2,7
Emplois agricoles, forestiers	0,3	—	0,9
	100,0	100,0	100,0

sont spécialisés, 2 % qualifiés, 2 % techniciens, 1 % cadre ; dans l'ensemble leur niveau de formation générale est nul ou primaire (1). Les demandeurs du 1^{er} emploi recherchant un *emploi de bureau* n'ont pour 78 % aucune qualification professionnelle ; 18 % sont spécialisés, 4 % qualifiés ; leur niveau de formation générale est plus ou moins élevé dans le secondaire (2). Parmi les autres demandeurs d'emploi, 26 % seulement de ceux qui demandent un emploi manuel et 7 % des candidats à un emploi de bureau n'ont aucune qualification ; 51 % de ces demandeurs ont moins de 2 ans d'expérience ; ce pourcentage ne varie pas beaucoup avec les groupes de métier.

Le sondage de 1977 donne, pour les femmes, des caractéristiques différentes de celles des demandeuses inscrites en 1976 à Abidjan en ce qui concerne les *catégories professionnelles*, du fait qu'il ne s'agit pas de la même population de demandeuses : non qualifiées 93,0 %, spécialisées 4,2 %, qualifiées 2,8 % (antenne du placement féminin). Ce sondage donne aussi les informations suivantes sur les groupes de profession : manœuvre 38,5 %, bureau 38,2 %, commerce 19,5 %, services 2,6 %, couture 1,2 %.

Le sondage de 1978 donne des informations sur les *formations professionnelles*. Chez les hommes 8 % des demandeurs ont eu une formation professionnelle (1^{er} emploi 8,3 % — autres 6 %), 69 % ont eu une formation commerciale (1^{er} emploi 72 % — autres 59 %), 31 % ont eu une formation technique

(1) Les jeunes déscolarisés sont inscrits en principe pour un emploi de « manœuvre lettré » jusqu'au niveau 5^e (voir p. 407).

(2) Voir ci-dessus p. 403 le pourcentage des demandeurs de 1^{er} emploi ayant fait des études secondaires.

(1^{er} emploi 28 % — autres 41 %). Chez les femmes 19 % des demandeuses ont eu une formation professionnelle (1^{er} emploi 18,8 % — autres 28 %) : 97 % ont eu une formation commerciale (1^{er} emploi 98 % — autres 89 %), 3 % ont eu une formation technique (1^{er} emploi 2 % — autres 11 %).

Chez les hommes 5 % des demandeurs ont un *diplôme professionnel* (1^{er} emploi 5,3 % — autres 3 %). Chez les femmes 8 % des demandeuses ont eu un *diplôme professionnel* (1^{er} emploi 7 % — autres 14 %). Chez les hommes ayant un *diplôme professionnel* le pourcentage de diplômés de niveau inférieur ou égal au CAP est de 42 %, celui des diplômés plus élevés de 58 %. Chez les femmes ayant un *diplôme professionnel* le pourcentage de diplômés de niveau inférieur ou égal au CAP est de 31 %, celui des diplômés plus élevés de 69 %. Il y a peu de différences entre le 1^{er} emploi et les autres. On observe, entre les femmes et les hommes, les mêmes différences que pour la formation générale.

Le métier demandé par les hommes donne des pourcentages assez voisins, dans l'ensemble, de ceux du sondage de 1976. Il y a cependant un peu moins d'emplois de bureau (20 %), un peu plus d'emplois de commerce (5 %) et de manœuvres (44 %). Les employés de commerce sont pour 87 % des vendeurs. La proportion des techniciens est plus forte parmi les demandeurs ayant déjà travaillé : 2,5 % au lieu de 0,5 % pour le 1^{er} emploi. Il en est de même des travailleurs spécialisés dans les services et des travailleurs agricoles : 2,5 % au lieu de 0,5 % pour le 1^{er} emploi, et de certaines professions manuelles :

Mécaniciens.....	11 % au lieu de 1 % pour le 1 ^{er} emploi
Électriciens.....	5 % au lieu de 0,5 %
Plombiers.....	8 % au lieu de 0,5 %
Ouvriers du bâtiment..	10 % au lieu de 1 %

Au contraire les manœuvres représentent 56 % des demandeurs de 1^{er} emploi et 12 % des autres. Les 3/4 des demandeurs d'emploi de bureau n'ont pas de formation professionnelle.

Le métier demandé par les femmes donne la répartition suivante :

Technicien.....	1,7
Agent et cadre administratif.....	0,6
Dactylo, sténo, secrétaire.....	21,6
Comptable.....	5,5
Autres emplois de bureau.....	14,4
Emplois de commerce.....	13,9
Services.....	1,1
Métiers manuels.....	2,5
Manœuvres.....	38,7
	<u>100,0</u>

Le rapprochement avec la répartition des groupes de professions du sondage de 1977 montre que les pourcentages sont assez voisins dans l'ensemble dans les deux sondages. Les emplois de bureau sont demandés par 40 % des demandeuses de 1^{er} emploi (19 % de dactylo, sténo, secrétaire), par 80 % des autres (56 % de dactylo, sténo, secrétaire). Les emplois de commerce sont plus demandés par les demandeuses de 1^{er} emploi (14 %) que les autres (8 %), de même que l'emploi de manœuvre (1^{er} emploi 41 % — autres 5 %). Les employées de commerce sont pour 99 % des vendeuses.

Pour les demandeurs ayant déjà travaillé, le sondage de 1978 donne des informations sur l'*expérience professionnelle*. La durée du dernier emploi est en moyenne de 3 ans 4 mois chez les hommes, de 2 ans chez les femmes. La durée totale de la vie professionnelle est de 4 ans 8 mois chez les hommes, 3 ans chez les femmes. Les demandeurs d'emploi ayant déjà travaillé se répartissent dans les catégories professionnelles suivantes :

	Hommes	Femmes
Employés de maison.....	1	4
Ouvriers.....	65	17
Employés.....	31	69
Maîtrise.....	2	10
Cadres.....	1	—
	<u>100</u>	<u>100</u>

Cette répartition permet de constater une différence de structure entre les demandeurs d'emploi et les salariés : c'est ainsi qu'on compte deux fois plus d'employés parmi les demandeurs d'emploi que parmi les salariés.

52 % des demandeurs ayant déjà travaillé proviennent de trois branches d'activité : Bâtiment et Travaux publics (23 %), Commerce (20 %), Services (9 %). Ces trois branches d'activité regroupent 35 % des salariés et 59 % des entreprises.

Le sondage de 1978 donne aussi des informations sur le *délai d'inscription* des demandeurs, c'est-à-dire le temps écoulé jusqu'à la date de l'inscription, calculé depuis la date de la perte d'emploi pour ceux ayant déjà travaillé et depuis la date de la fin des études pour les demandeurs de 1^{er} emploi. Ce calcul ne peut donc pas être fait pour les demandeurs de 1^{er} emploi illettrés ou sous-scolarisés.

L'important délai observé auprès des demandeurs de 1^{er} emploi semble lié à l'âge. La répartition des demandeurs de 1^{er} emploi inscrits en 1978 d'après l'année de fin d'études (de 1974 à 1978) montre que

Les métiers manuels étant les plus demandés par les employeurs, il est normal que la majorité des offres d'emploi s'adresse à une main-d'œuvre spécialisée ou qualifiée.

La répartition des offres d'emploi selon le groupe de métier et la catégorie professionnelle fait apparaître des écarts entre la catégorie professionnelle des offres et celle des demandes dans tous les groupes de métier, sauf dans les services et les emplois agricoles et forestiers. Ces écarts sont particulièrement importants pour les emplois de bureaux et manuels, chez les demandeurs de 1^{er} emploi.

Pour les emplois de bureau, 4 % des emplois offerts n'exigent aucune qualification professionnelle, le tiers des emplois offerts sont spécialisés, la moitié qualifiés, 15 % sont des emplois de technicien et de cadre. Et nous avons vu que 78 % des demandeurs de 1^{er} emploi recherchant un emploi de bureau n'ont aucune qualification professionnelle et que presque tous les autres ne sont que spécialisés.

Pour les emplois manuels, 19 % des emplois offerts n'exigent aucune qualification professionnelle, 40 % sont spécialisés, 28 % qualifiés, 13 % sont des emplois de technicien. Et nous avons aussi vu que 72 % des demandeurs de 1^{er} emploi recherchant un emploi manuel n'ont aucune qualification professionnelle et que presque tous les autres ne sont que spécialisés.

Dans le groupe des professions techniques, libérales et assimilées, 60 % des offres s'adressent à des techniciens et cadres moyens alors que 70 % des demandeurs sont des employés ou ouvriers qualifiés.

4. Les jeunes déscolarisés sans qualification

Parmi les demandeurs d'emploi, la situation des jeunes déscolarisés sans qualification a paru particulièrement préoccupante aux responsables de la planification et nous avons été chargé d'une étude de ce groupe, portant sur les attitudes à l'égard de l'emploi.

Cette étude avait pour objectif l'amélioration des informations sur les jeunes, en vue d'entreprendre des actions pour les faire accéder à la vie active, en organisant éventuellement des projets de formation

professionnelle accélérée, de réinsertion dans l'agriculture.

Il s'agissait de savoir — en relation avec l'origine et le passé scolaire de ces jeunes — quelles étaient leurs aspirations professionnelles, les motivations de leurs choix, dans quel lieu et secteur professionnel ils préféreraient exercer leur activité, quels emplois ils accepteraient dans l'immédiat à certaines conditions de lieu et de salaire, quelle était leur position vis-à-vis du retour en milieu rural selon différentes modalités.

L'échantillon à interroger devait être représentatif des jeunes Ivoiriens de sexe masculin déscolarisés, sans qualification, à la recherche de leur premier emploi salarié. Ils devaient avoir entre 16 et 25 ans, être de niveau d'instruction générale de CM2 à terminale (1).

Nous avons interrogé, avec l'aide d'étudiants en sociologie, 423 de ces jeunes en 1975, inscrits aux antennes de Treichville et d'Adjamé (2). Pour l'âge, la médiane était de 21 ans ; le tiers étaient de niveau CM 2, le tiers de niveau 3^e ; 90 % étaient célibataires, 15 % avaient des enfants à charge.

Pour constituer l'échantillon il a été tenu compte de l'âge, du niveau d'instruction et du groupe ethnique. Les enquêtés ont été désignés par tirage aléatoire d'après les listes de l'Office de la Main-d'Œuvre.

Le nombre total des jeunes inscrits répondant aux conditions prévues a été estimé devoir être de l'ordre de 8.000 pour l'année 1975 (3). Ces jeunes déscolarisés devaient représenter au total à peu près 20 % des demandeurs d'emploi inscrits aux antennes de Treichville et Adjamé en 1975 et 16 % de tous les demandeurs d'emploi des deux sexes inscrits à Abidjan.

Le taux de placement est particulièrement faible chez les jeunes déscolarisés ; il a été estimé devoir être de l'ordre de 7 à 8 % en 1975, soit la moitié à peu près du taux de placement des inscrits aux antennes de Treichville et Adjamé qui doit être très voisin de celui de l'ensemble des inscrits à Abidjan en 1975 (16 %).

Les jeunes déscolarisés sont en principe inscrits parmi les demandeurs d'emploi de « manœuvre lettré » de 1^{re} catégorie professionnelle (niveau CM 2 à 5^e) ou d'employé de bureau (commis) de 1^{re} ou 2^e catégorie (niveau 4^e à terminale). Mais les déscola-

(1) Sans avoir le baccalauréat. A l'époque de l'enquête (1975) les bacheliers, qui n'étaient pas tous admis dans l'enseignement supérieur, trouvaient encore assez rapidement un emploi, avec l'aide éventuelle du Gouvernement, qui faisait appel à la bonne volonté des employeurs. Précisons que le niveau CM2 est celui de la fin des études primaires, le niveau Terminale celui de la fin des études secondaires. Les jeunes ayant quitté l'école primaire avant la fin de leurs études sont souvent qualifiés de sous-scolarisés.

(2) Tous étaient inscrits comme demandeurs de premier emploi mais 30 % d'entre eux avaient eu une activité salariée non qualifiée ; c'était une activité de manœuvre dans les 2/3 des cas, d'une durée totale n'excédant pas un ou deux ans en général, en une seule fois dans la plupart des cas.

(3) Il n'a pas été possible d'obtenir le nombre de ces jeunes qui s'étaient inscrits en 1974 ; leur évaluation et la pondération de l'échantillon ont été faites à l'aide de la liste des jeunes inscrits au 1^{er} avril 1975.

risés de niveau 4^e sont plutôt considérés comme manœuvre lettré par les employeurs et certains déscolarisés de niveau CM 2 et plus demandent des places de manœuvre simple de 1^{re} catégorie, c'est-à-dire illettré ou sous-scolarisé, pour lesquelles l'offre est plus fréquente, et ils arrivent parfois à en obtenir.

Cette enquête a donné lieu à une publication (1). Voici les *faits saillants* qui se dégagent des résultats.

Ces jeunes déscolarisés — fils d'agriculteurs pour près de 90 % — sont des laissés pour compte d'un système d'éducation qui les a déracinés de leur milieu d'origine et conduits inmanquablement vers la ville sans pour autant leur inculquer de savoir pratique. Aussi la très grande majorité d'entre eux fondent-ils encore leurs plus grands espoirs dans d'hypothétiques formations professionnelles, qui leur permettraient d'accéder aux emplois souhaités, modernes et rémunérateurs ; ils voudraient notamment être comptables, techniciens. Leurs aspirations ne sont donc pas démesurées ; elles n'en sont pas moins inaccessibles actuellement au plus grand nombre d'entre eux, eu égard aux postes offerts, aux candidats disponibles et aux niveaux de recrutement.

Sans avoir une claire conscience de cette situation, tous ces jeunes déscolarisés envisagent en second lieu d'accéder à des professions susceptibles d'être apprises en cours d'emploi, sans études professionnelles préalables. Il s'agit dans 80 % des cas d'un métier manuel, notamment mécanicien, électricien, que les circonstances ne leur permettent plus d'apprendre en apprentissage.

Les motivations des choix de profession n'apparaissent pas dans le même ordre à ces deux niveaux d'aspiration : au niveau supérieur c'est l'attrait exercé par la profession qui est invoqué le plus fréquemment, au niveau inférieur c'est le désir de gagner de l'argent.

On observe aussi des différences entre les deux niveaux d'aspiration dans le choix du secteur professionnel. Au niveau supérieur des aspirations, le salariat est envisagé presque exclusivement : plus de la moitié des enquêtés choisissent le secteur public, moins du tiers le secteur privé, très peu envisagent de s'installer à leur compte.

Au niveau inférieur des aspirations, les métiers permettant une installation « à son compte » apparaissent beaucoup plus fréquemment et il se produit un transfert des aspirations du salariat vers le travail indépendant (le quart des enquêtés), qui est autant pris en considération que le secteur privé à ce niveau,

moins toutefois que le secteur public (près de 40 % des enquêtés). Ainsi *l'esprit d'indépendance, l'initiative individuelle s'affirment lorsque les aspirations deviennent plus modestes.*

Mais même le type d'emploi envisagé en deuxième instance devient difficilement accessible à ces jeunes dans la situation actuelle. Aussi leurs attitudes à l'égard des emplois de manœuvre ne sont-elles plus des attitudes de rejet : la très grande majorité d'entre eux accepteraient dans l'immédiat un emploi de manœuvre dans le secteur moderne urbain, du moins à Abidjan (2). Hors d'Abidjan plus de la moitié d'entre eux accepteraient un emploi de manœuvre en milieu urbain, plus facilement hors de leur région d'origine que dans leur région d'origine. Cet emploi est d'autant plus fréquemment accepté que le niveau scolaire est plus faible.

L'éventualité d'un emploi de manœuvre agricole — accepté en principe par près de la moitié de ces jeunes déscolarisés — ne semble être envisagée sérieusement que par très peu d'entre eux, eu égard au bas taux de salaire pratiqué. Et il s'agirait vraisemblablement d'un emploi temporaire leur permettant de sortir d'une situation difficile.

70 % de ces jeunes déscolarisés sont inscrits à l'OMOCI depuis au moins 6 mois ; la durée totale d'inscription peut atteindre 6 ans (médiane : dix mois). De plus un certain nombre ont commencé par chercher du travail avant de s'inscrire à l'OMOCI et plus de 85 % ont une durée totale de recherche d'emploi de 6 mois au moins, (médiane : un an et sept mois). Ces durées sont d'autant plus longues que le niveau scolaire est plus bas : le jeune qui abandonne plus tôt ses études recherche plus tôt un emploi salarié.

Les conditions de vie de ces jeunes semblent supportables dans l'ensemble grâce à la solidarité familiale, bien que leur insertion dans la ville soit faible (peu de distractions et peu de relations sociales). Aussi n'envisagent-ils pas de retourner dans l'immédiat au village, avec lequel les relations restent pourtant fortes : les 3/4 y vont en visite au moins une fois par an. Mais ils y prévoient des difficultés d'installation dans l'agriculture, au niveau de la réintégration sociale et familiale et de la satisfaction de leurs besoins matériels et financiers, et aussi du fait de leur méconnaissance des activités agricoles — déjà exercées par 30 % seulement d'entre eux — et du manque de terres disponibles dans beaucoup de régions de plantations

(1) A. HAUSER et C. DESSALIEN. *Attitudes à l'égard de l'emploi. Les jeunes déscolarisés sans qualification inscrits à l'Office de la Main-d'Œuvre d'Abidjan en 1975*. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. des Sciences Humaines et Ministère du Plan, 1976, 45 p.

(2) Les deux tiers des enquêtés envisagent de faire des études en cours du soir, tout en travaillant, ce qui leur permettrait de payer ces cours. 10 % des enquêtés ont d'ailleurs une petite activité d'attente, en général occasionnelle — petit métier ou travail de manœuvre — source de revenu non négligeable.

en zone forestière. Pourtant cette réinsertion dans leur milieu d'origine reste la solution extrême envisagée par la majorité de ces jeunes quand ils seront conscients d'avoir tout essayé et qu'ils décideront d'abandonner leur quête d'un emploi urbain. Plus de la moitié d'entre eux prévoient d'attendre encore plus d'un an cet emploi. L'attente prévue est d'autant plus longue et le retour au village plus fréquemment envisagé que le niveau scolaire est plus bas : les moins instruits ne peuvent guère envisager d'autres solutions. Mais le fait de rechercher un emploi depuis un certain temps n'incite que faiblement à écarter l'attente et à retourner au village.

L'étude montre donc que ces jeunes déscolarisés font preuve d'un relatif réalisme à tous les niveaux : à celui des aspirations les plus élevées (profession idéale, apprise à l'école), à celui des attentes (profession envisagée, apprise sur le tas), à celui des possibilités immédiates (emploi de manœuvre).

Elle permet aussi de préciser dans quelle mesure une solution à court terme peut être apportée par ces jeunes déscolarisés au problème de l'emploi en milieu rural (1) : on ne peut actuellement intéresser temporairement que quelques jeunes déscolarisés aux travaux agricoles ; mais une revalorisation des salaires de l'agriculture réhabiliterait certainement le travail agricole dans l'esprit d'une fraction non négligeable de ces jeunes (2).

5. Les femmes

La situation des femmes inscrites à l'OMOCI d'Abidjan, dont le nombre ne cesse de s'accroître rapidement, a paru préoccupante aussi et il nous a été demandé d'effectuer auprès de ces femmes une étude analogue à celle effectuée auprès des jeunes déscolarisés.

Cette étude avait pour objectif l'amélioration des informations sur les femmes en quête d'emploi salarié, en vue d'entreprendre des actions pour les aider à

s'intégrer dans la vie salariée, en organisant éventuellement des projets de formation professionnelle.

Il s'agissait de savoir, en relation avec l'origine et — le cas échéant — le passé scolaire de ces femmes, quelles étaient leurs aspirations professionnelles, les motivations de leurs choix, dans quel lieu et secteur professionnel elles préféreraient exercer leur activité, quels emplois elles accepteraient dans l'immédiat, et à quelles conditions de lieu et de salaire.

Il s'agissait de savoir aussi quels problèmes sont particuliers aux femmes en quête d'emploi : difficultés rencontrés dans la recherche d'un emploi, raisons de la recherche d'un emploi, attitude de l'environnement social de la femme vis-à-vis de l'activité salariée qu'elle souhaite exercer, handicaps qui pourraient apparaître dans la vie professionnelle (mari, enfants, travaux domestiques).

L'échantillon à interroger devait être *représentatif de toutes les catégories de femmes demandeuses d'emploi*, illettrées ou scolarisées, ayant eu ou non une formation professionnelle, jeunes ou moins jeunes, à la recherche de leur premier emploi salarié ou ayant perdu leur emploi.

Nous avons interrogé, avec l'aide d'étudiantes en sociologie et en psychologie, 321 de ces femmes en 1979. 197 d'entre elles étaient inscrites à l'antenne du placement féminin. Elles étaient âgées de 17 à 45 ans (médiane 23 ans) ; 20 % étaient illettrées, les autres avaient un niveau d'instruction générale variant du début du primaire à la fin du secondaire, le tiers étant de niveau CM 2 ; 15 % avaient une formation professionnelle complète, pouvant aller jusqu'au niveau BEP (Brevet d'Études Professionnelles), la moitié comme dactylos, mais aucune n'avait obtenu de diplôme de BEP, ni même de CAP (Certificat d'Aptitudes Professionnelles) ; 15 % avaient achevé un apprentissage (surtout de couture) ou un stage (surtout de standardiste) ; 35 % avaient déjà occupé un emploi salarié (3). L'échantillon a été constitué par quota, pondéré par le niveau d'instruction (4).

(1) « En milieu rural, en raison du départ massif des jeunes, la croissance de la population, déjà très faible, diminue régulièrement. L'immigration étrangère, qui traditionnellement venait compenser la trop faible croissance démographique naturelle, a marqué un très net fléchissement au cours des dernières années. Les besoins en force de travail nécessaire au maintien du niveau d'augmentation de la production agricole dépassent les disponibilités en main d'œuvre du milieu rural depuis la fin de l'année 1974 » A. HAUSER et C. DESSALIEN (1976), p. 1.

(2) Après l'enquête d'Abidjan il y eut deux autres enquêtes, en 1977, à San Pedro et à Bouaké. Ces enquêtes ont permis d'approfondir un point que l'enquête d'Abidjan n'avait pas suffisamment éclairé : les raisons du refus éventuel d'un emploi de manœuvre agricole : il est apparu que le refus peut provenir non seulement du bas salaire mais aussi de la répugnance de l'enquêté pour ce genre de travail. La comparaison des résultats des trois enquêtes a fait apparaître quelques différences entre les caractéristiques et les attitudes des jeunes déscolarisés demandeurs d'emploi des trois villes. Une publication en fait état : A. HAUSER, C. DESSALIEN. Attitudes à l'égard de l'emploi. Les jeunes déscolarisés sans qualification inscrits à l'Office de la Main-d'Œuvre de San Pedro et Bouaké en 1977. Comparaison avec les résultats d'Abidjan. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. des Sciences Humaines et Ministère de l'Économie des Finances et du Plan, 1978, 80 p.

(3) 80 % de celles-ci n'avaient eu qu'un emploi ; la durée totale médiane était de 10 mois.

(4) La pondération s'est faite à l'aide du sondage de 1978 cité ci-dessus.

119 autres femmes étaient inscrites à l'antenne de l'enseignement technique, où l'échantillon a été constitué aussi par quota, mais pondéré par la formation professionnelle (1). L'enquête n'a pratiquement pas porté sur les femmes inscrites à l'antenne des agents de maîtrise (faute de local disponible), dont cinq seulement on pu être interrogées et trop peu de femmes étaient inscrites à l'antenne des cadres pour que l'on essaie de les y rencontrer. Ce deuxième échantillon de 124 femmes comprend des enquêtées de 17 à 31 ans (médiane 21 ans 1/2), de niveau d'instruction de CM 2 à 1^{re}, près de 40 % étant du niveau 3^e; 40 % ont une formation de dactylo, 40 % ont une formation d'employée de bureau, de sténo-dactylo ou de secrétaire de niveau CAP à BTS (Brevet de Technicien Supérieur), 15 % une formation de comptable de niveau CAP ou BEP; 20 % seulement ont un diplôme de niveau égal ou supérieur au CAP; presque aucune enquêtée n'a fait d'apprentissage (quelques cas de couture); 15 % avaient déjà occupé un emploi salarié (2).

Cette enquête a également donné lieu à une publication dont nous résumons ici l'essentiel (3).

Si les enquêtées sont en quête d'un emploi salarié, c'est évidemment pour des raisons matérielles ou familiales et aussi — chez les enquêtées de l'antenne technique essentiellement — parce qu'elles ont appris un métier. Peu d'enquêtées donnent d'autres raisons d'être demandeuses d'emploi. Quelques-unes font allusion aux gains faibles et irréguliers du petit commerce ou déclarent rechercher leur indépendance économique. Presque toutes les enquêtées envisagent de rester salariées jusqu'à la fin de leur vie active si elles trouvent un emploi convenable.

Plus de 30 % des enquêtées des deux antennes sont issues de famille d'au moins 10 enfants et plus du quart des enquêtées de l'antenne féminine et près du tiers des enquêtées de l'antenne technique sont des aînées de famille et à ce titre elles sont incitées par leurs parents à aider leurs petits frères et leurs petites sœurs, donc à rechercher un emploi.

20 % des enquêtées de l'antenne féminine et 30 % des enquêtées de l'antenne technique sont mariées mais un petit nombre seulement d'entre celles-ci

déclarent vouloir aider leur mari, quelques-unes en précisant que le salaire de leur mari est insuffisant; très peu connaissent d'ailleurs ce salaire.

Chez les enquêtées célibataires (55 % à l'antenne féminine et 60 % à l'antenne technique) le mariage n'est pas un handicap pour la vie professionnelle; certaines précisent cependant qu'elles ne voudraient pas d'un mari qui les empêche de travailler, qu'elles ne pourraient pas se contenter de ce que leur mari leur donnerait, que leur mari ne pourrait pas s'occuper de leur famille (parents, petits frères et petites sœurs) (4).

90 % des enquêtées mariées de l'antenne féminine et près de 85 % des enquêtées mariées de l'antenne technique ont des enfants, qu'elles gardent avec elles plus souvent qu'elles ne les confient à leur famille. Les mères célibataires de l'antenne féminine, qui représentent les deux tiers des célibataires et plus de 35 % des enquêtées de l'antenne, confient le plus souvent leurs enfants à leur famille. Les mères célibataires de l'antenne technique, qui représentent près de la moitié des célibataires et près de 30 % des enquêtées de l'antenne, gardent le plus souvent leurs enfants avec elles.

Il faut mettre cela en relation avec le fait que, lorsque leurs parents vivent à Abidjan, presque toutes les enquêtées célibataires de l'antenne technique habitent chez eux, tandis que ce n'est le cas que d'une moitié des enquêtées célibataires de l'antenne féminine (20 % environ des parents — ou l'un d'eux — des enquêtés des deux antennes vivent à Abidjan).

Les autres enquêtées des deux antennes se déclarant célibataires vivent presque toutes chez une personne qui les aide matériellement, notamment pour les repas, le transport, membre de leur famille dans 80 % des cas. Malgré tout les mères célibataires de l'antenne féminine, qui n'ont pas de métier, sont d'autant plus incitées à s'inscrire à l'OMOCI qu'elles sont mères et qu'elles ont encore plus besoin qu'auparavant de gagner leur vie dans n'importe quel emploi.

Pour les enquêtées qui n'ont pas d'enfants, la venue au monde d'enfants n'est pas un handicap pour la vie professionnelle. Si elles ne les envoient pas au village d'origine — avec lequel plus de 80 % ont conservé des

(1) Les statistiques antérieures à 1979 ne différencient pas les femmes des hommes et il a fallu faire une évaluation approximative, par emploi demandé, des femmes inscrites en 1978 à cette antenne, à partir de listes mixtes.

(2) Les 3/4 de celles-ci n'avaient eu qu'un emploi; la durée totale médiane était de 8 mois.

(3) A. HAUSER. *Attitudes à l'égard de l'emploi. Les femmes inscrites à l'Office de la Main-d'Œuvre d'Abidjan en 1979*. Abidjan, Centre O.R.S.T.O.M. des Sciences Humaines et Ministère du Plan et de l'Industrie, 1981; 77 p., annexe 59 p.

Nous abrégons dans le texte « antenne du placement féminin » (unique jusqu'en octobre 1979) en « antenne féminine » et « antenne de l'enseignement technique » en « antenne technique » à laquelle ont été adjointes les cinq femmes interrogées à l'antenne des agents de maîtrise.

(4) En plus des enquêtées mariées ou célibataires il y a des enquêtées fiancées, concubines, et aussi, à l'antenne féminine, veuves, divorcées.

relations en y allant plus ou moins régulièrement — elles les feront garder par un membre de leur famille, qui est le plus fréquemment une petite sœur, une petite cousine, une petite nièce, ou une domestique, qui est le plus fréquemment une petite fille du village.

Les travaux domestiques (cuisine, ménage, marché, lessive) effectués par presque toutes les enquêtées ne constituent pas non plus un handicap pour la vie professionnelle. La moitié d'entre elles pensent qu'elles continueront d'effectuer les mêmes travaux domestiques lorsqu'elles auront un emploi salarié ; la moitié pensent qu'elles seront déchargées d'une partie au moins de ces travaux par un membre de leur famille ou un domestique. Celles qui pensent qu'elles seront déchargées de tous les travaux domestiques sont beaucoup plus nombreuses parmi les enquêtées de l'antenne technique que parmi les enquêtées de l'antenne féminine.

On relève quelques différences entre les *origines* des enquêtées de l'antenne féminine et les origines des enquêtées de l'antenne technique. Celles-ci sont plus souvent nées à Abidjan (15 %) que celles-là (10 %). Les enquêtées de l'antenne féminine sont pour 70 % filles d'agriculteur ; guère plus de la moitié des enquêtées de l'antenne technique le sont. De plus on trouve beaucoup plus d'emplois manuels ou de commis chez les pères des enquêtées de l'antenne féminine, beaucoup plus de commerçants et même quelques cadres chez les pères des enquêtées de l'antenne technique (1).

Les enquêtées des deux antennes sont plus instruites que leur père et les enquêtées mariées moins instruites que leur mari, mais il y a des maris illettrés chez les enquêtées de l'antenne féminine : il n'y en a pas chez les enquêtées de l'antenne technique, où un certain nombre de maris ont fait des études supérieures. D'autre part on trouve quelques manœuvres et un certain nombre de manuels parmi les maris des enquêtées de l'antenne féminine, on ne trouve aucun manœuvre et presque aucun manuel mais un certain nombre d'enseignants et de cadres parmi les maris des enquêtées de l'antenne technique.

Ainsi les enquêtées de l'antenne féminine et les enquêtées de l'antenne technique ne paraissent pas se situer exactement dans les mêmes couches socio-économiques de la population.

Nous venons de voir que la situation des parents permet davantage aux mères célibataires de l'antenne technique qu'à celles de l'antenne féminine de vivre chez eux en gardant leur enfant et que la situation des parents ou du mari permet davantage aux unes qu'aux autres d'espérer être déchargées de tous travaux domestiques. Une différence s'observe aussi dans un autre aspect de la vie sociale : les centres sociaux ou les foyers de la femme sont fréquentés — ou l'ont été — par un certain nombre d'enquêtées de l'antenne féminine, mais par très peu d'enquêtées de l'antenne technique (2).

Le fait que les enquêtées se soient inscrites comme demandeuses d'emploi a été accepté par leur entourage sans difficultés, sauf quelques exceptions. Mais celles qui n'avaient pas de métier et exerçaient, en général, des activités ménagères ont pu avoir des difficultés dans le passé ; certaines déclarent qu'un membre de leur famille les a fait venir du village pour faire des études professionnelles qu'il leur paierait, ou pour avoir une activité salariée, mais qu'il les a employées comme aide familiale, pour s'occuper de son ménage ou de ses enfants.

Près de la moitié des enquêtées de l'antenne féminine et 40 % des enquêtées de l'antenne technique sont inscrites à l'OMOCI depuis au moins 6 mois ; la durée totale d'inscription peut atteindre 6 ans à l'antenne féminine (médiane 5 mois) et 3 ans à l'antenne technique (médiane 4 mois 1/2) (3). De plus un certain nombre d'enquêtées de l'antenne féminine ont commencé à chercher du travail avant de s'inscrire à l'OMOCI et plus de 60 % des enquêtées de l'antenne féminine ont une durée totale de recherche d'emploi de 6 mois au moins (médiane 9 mois 1/2). D'autre part nous avons vu que le taux de placement est très faible.

Aussi les enquêtées se rendent compte des difficultés de leur quête d'emploi. Avant tout elles cons-

(1) La moitié de ces commerçants sont musulmans ; l'Islam est relativement bien représenté dans l'échantillon de l'antenne technique (15 %), provenant essentiellement des deux grands groupes ethniques du Nord (Malinké-Sénoufo) ; les musulmanes de l'antenne technique ont très peu de pères agriculteurs (3 %). Les 3/4 des enquêtées des deux antennes sont chrétiennes. L'Islam est sous-représenté chez les enquêtées de l'antenne féminine (3 %), mais la religion africaine est mieux représentée chez celles-ci (14 %) que chez les enquêtées de l'antenne technique (8 %).

(2) Dans les Foyers de la Femme la formation porte essentiellement sur l'enseignement ménager, l'alphabétisation, la couture, l'hygiène et l'entretien de la maison. Les centres sociaux dispensent aux mères de famille qui les consultent des conseils en matière de nutrition, d'économie familiale, d'hygiène et donnent une formation en couture.

(3) Les enquêtées ayant un diplôme professionnel de niveau terminale (cinq) ou de technicien supérieur (une) venaient de s'inscrire à l'OMOCI au moment de l'enquête, ou y étaient inscrites depuis 3 mois au plus ; elles peuvent être considérées comme accomplissant à l'OMOCI une formalité, dans une certaine mesure, un « rite de passage » précédant la vie active.

tatent leur manque de relations, de formation professionnelle (antenne féminine) ou leur manque d'expérience (antenne technique) (1).

Il se pose aussi le problème des hommes demandeurs des mêmes emplois. 15 % des enquêtées de l'antenne technique déclarent que les employeurs font des difficultés à employer des femmes dans le secrétariat, le commerce, la comptabilité, la mécanographie, en donnant comme raison majeure, quand ils en donnent une, les arrêts de travail dus aux grossesses (2), et aussi, en mécanographie, les conditions de travail (travail de nuit). La *concurrence des hommes* se fait beaucoup plus sentir dans la comptabilité ou le commerce (où les demandeurs d'emploi sont largement majoritaires) que dans le secrétariat, où ce sont les demandeuses d'emploi qui représentent la plupart des inscrits.

Quelques enquêtées se plaignent du manque de correction des hommes qui les accueillent dans certains établissements où elles viennent chercher du travail mais en général elles déclarent y être bien accueillies, surtout les enquêtées de l'antenne technique, si elles peuvent accéder à l'établissement, ce qui n'est pas toujours facile.

80 % des enquêtées des deux antennes ne savent pas combien de temps elles ont l'intention de rester demandeuses d'emploi à Abidjan. Les autres se donnent un délai, le plus fréquemment de l'ordre d'un an. Qu'elles donnent un délai ou non, 20 % seulement des enquêtées de l'antenne féminine envisagent pour plus tard un *retour au village*, où 20 % aussi avaient eu une activité agricole et où plus de 80 % déclarent aller en visite plus ou moins régulièrement. La plupart des autres envisagent de faire du commerce, de la couture (3), d'apprendre un métier, d'aller chercher du travail ailleurs ; quelques-unes entrevoient le mariage comme solution, quelques autres se résigneront à exercer seulement des activités ménagères.

Aucune enquêtée de l'antenne technique n'envisage le retour au village, où aucune enquêtée non plus n'avaient eu d'activité agricole mais où près de 90 % déclarent aller en visite plus ou moins régulièrement. La moitié envisagent de continuer leurs études professionnelles, les autres de faire du commerce, d'aller chercher du travail ailleurs, de se marier ou de se contenter d'activités ménagères.

Les enquêtées de l'antenne féminine se rendent compte de leur manque de formation professionnelle. Aussi leurs *aspirations professionnelles* vont-elles

surtout vers des professions apprises dans des écoles (80 %), notamment le secrétariat (près de 40 % dont la moitié comme dactylo), les professions paramédicales (près de 30 %, dont 60 % comme sage-femme). La moitié d'entre elles croient qu'elles ont un niveau insuffisant d'instruction générale pour faire de telles études et envisagent des études préalables d'enseignement général. Un petit nombre d'enquêtées — dont 80 % d'illettrées — n'ont pas d'aspirations professionnelles : elles veulent seulement avoir — ou retrouver — une activité salariée non qualifiée, leur activité éventuelle dans le petit commerce ou la couture (que le quart des enquêtées de l'antenne féminine, notamment des illettrées, exerçaient au moment de l'enquête) ne leur suffisant pas.

Les enquêtées de l'antenne technique se rendent compte de l'insuffisance de leur niveau de formation professionnelle. Aussi leurs aspirations professionnelles se situent-elles surtout dans la branche d'activité dans laquelle elles ont déjà eu un certain niveau de formation professionnelle ; le secrétariat vient en tête, choisi par les deux tiers des enquêtées ; la comptabilité vient ensuite, choisie par 15 % des enquêtées.

C'est l'intérêt professionnel, c'est-à-dire l'altrait exercé par la profession — et non le salaire — qui est invoqué le plus fréquemment (la moitié des cas environ) dans le choix de la profession souhaitée chez les enquêtées des deux antennes. Cette observation se vérifie pour toutes les professions. Le salaire vient en second lieu, sauf pour les professions paramédicales dans le choix desquelles il n'apparaît jamais.

Diverses considérations peuvent intervenir dans le choix de la profession. Les enquêtées peuvent souhaiter être comptable parce qu'elles sont fortes en calcul mais aussi parfois parce qu'elles sont faibles en français. La plupart estiment que le secrétariat offre plus de débouchés aux femmes que la comptabilité et quelques-unes, qui ont eu une formation de comptable imposée par le père ou le mari, voudraient bien accéder au secrétariat.

Mais quelques enquêtées rejettent le métier de secrétaire à cause du « risque d'être sollicitée par le patron », quelques autres, d'un niveau élevé dans le secrétariat, sont attirées par l'enseignement dans cette branche d'activité, « plus adapté à une vie de mère de famille ».

Quelques enquêtées ont dû faire des études professionnelles imposées par leur mari, de secrétariat ou de

(1) Le fait d'être aimée de famille peut contribuer au manque de relations.

(2) L'employeur licencie d'ailleurs assez facilement dans ce cas, surtout si la femme n'a pas un an d'ancienneté, d'après quelques enquêtées qui déclarent avoir été licenciées pour grossesse.

(3) Certaines enquêtées, qui ont appris la couture dans leur famille, considèrent qu'il s'agit plutôt d'une formation en vue de la vie familiale et n'envisagent pas d'exercer autrement cette activité.

comptabilité, alors qu'elles voulaient continuer leurs études de formation générale ; mais leur mari ne voulait pas qu'elles atteignent leur niveau d'instruction.

D'autres enquêtées ont appris la dactylographie contre leur gré ; leur famille leur a imposé ces études, plutôt que d'autres qu'elles auraient préférées, à cause du coût des cours : les études de dactylographie coûtent moins cher et durent moins longtemps que celles de sténographie ou de comptabilité et que l'enseignement secondaire privé.

Trois fois plus d'enquêtées de l'antenne féminine voudraient exercer la profession souhaitée dans le secteur public plutôt que dans le secteur privé (près de 50 % des réponses contre un peu plus de 15 %). Chez les enquêtées de l'antenne technique le secteur privé vient au contraire en tête (plus de 40 % des réponses), suivi du secteur public (30 % des réponses) ; chez celles-ci le choix du secteur est lié au niveau d'instruction et de formation professionnelle : les plus instruites (à partir de 5^e) et celles qui ont le niveau professionnel le plus élevé (à partir du BEP) choisissent plus fréquemment que les autres le secteur privé. Chez les enquêtées des deux antennes la raison principale du choix du secteur public est évidemment la sécurité de l'emploi, la raison principale du choix du secteur privé le salaire.

Quelques enquêtées de l'antenne féminine souhaiteraient s'installer à leur compte ; elles ont presque toutes choisi la profession de couturière ou de coiffeuse.

Les professions souhaitées et même certaines professions apprises (dactylo notamment) restent assez éloignées de ce que le marché du travail peut offrir dans l'immédiat. Les enquêtées de l'antenne féminine le savent d'autant mieux que 35 % d'entre elles ont déjà occupé un emploi salarié, la plupart comme dactylo, ouvrière, bonne d'enfant. Aussi la grande majorité des enquêtées de l'antenne féminine (80 %) accepteraient un emploi d'ouvrière non spécialisée, la moitié un emploi de femme de ménage d'immeuble,

le tiers une place d'employée de maison. Les plus instruites accepteraient plus difficilement ces emplois. 40 % des enquêtées de l'antenne féminine sont d'ailleurs inscrites comme demandeuses d'un emploi de manœuvre, 40 % sont inscrites comme employée de commerce — c'est-à-dire en pratique vendeuse — (niveau CM 2 en majorité), employée de bureau (niveau 4^e - 3^e en majorité) ou dactylo (avec ou sans diplôme reconnu par le ministère de l'enseignement technique).

15 % seulement des enquêtées de l'antenne technique ont déjà occupé un emploi salarié, surtout dans le secrétariat, mais les dactylos savent qu'elles n'ont guère de chances de trouver un emploi dans leur qualification, étant donné leur nombre et leur faible niveau d'instruction générale et de formation professionnelle. Aussi la moitié des enquêtées de l'antenne technique, dont 60 % de dactylos, accepteraient dans l'immédiat un emploi de manœuvre, beaucoup moins (environ 15 % dont aussi 60 % de dactylos) d'être femme de ménage d'immeuble ou employée de maison. Les plus instruites et les plus qualifiées accepteraient plus difficilement d'être ouvrières que les autres.

Les trois quarts des enquêtées des deux antennes accepteraient un emploi hors d'Abidjan. Si les enquêtées de l'antenne féminine les plus instruites accepteraient de quitter Abidjan aussi fréquemment que les autres, celles d'entre elles qui accepteraient de quitter Abidjan n'accepteraient pas d'aller ailleurs que dans une ville importante — où elles pourraient suivre des cours professionnels — aussi fréquemment que les autres. Les enquêtées de l'antenne technique les plus instruites et les plus qualifiées accepteraient moins fréquemment de quitter Abidjan que les autres, mais celles d'entre elles qui accepteraient de quitter Abidjan accepteraient d'aller partout plus fréquemment que les autres. Le problème de la formation professionnelle ne se pose plus pour elles.

*Manuscrit reçu au Service des Éditions de l'O.R.S.T.O.M.
le 18 novembre 1983*